



Décompte congés payés

Par **Toya**, le **13/10/2023** à **12:22**

Bonjour, je travaille dans un magasin ouvert du mardi au samedi. Je pose le samedi on me retire 2 jours?

Comment poser une semaine de congés, du lundi au samedi ou du mardi au dimanche ?

J ai 28 ans d ancienneté dans l entreprise et mes congés d ancienneté n ont été mis que depuis les 3 dernières années, puis je réclamer les congés depuis mes 15 ans d ancienneté que mon employeur ne pas donné?

Par **janus2fr**, le **13/10/2023** à **12:40**

Bonjour,

Si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (vous acquérez 2.5 jours de congé par mois travaillé, soit 30 jours par année), on compte tous les jours ouvrables du 1er jour où vous auriez du travailler au dernier jour avant la reprise.

Donc si vous prenez un samedi, on vous décompte samedi (1er jour ouvrable où vous auriez du travailler) et lundi (dernier jour ouvrable avant la reprise).

Pour prendre une semaine complète en congé, il vous faut poser du mardi au samedi, ce qui vous décomptera 6 jours de CP (mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et lundi).

Concernant vos congés d'ancienneté, la prescription est de 3 ans, vous ne pourrez pas remonter au delà.